

Appel à Projet

« Renforcement des parcours d'accompagnement des jeunes vivant dans les QPV »

« Renforcement des parcours d'accompagnement des jeunes vivant dans les QPV »

AAP répondant à :

- La priorité 2 du PON FSE + 2021-2027 dédiée spécifiquement aux jeunes.
- L'objectif spécifique A (OS A) qui vise les actions de repérage précoce. Ainsi les opérations proposées devront être construites en lien étroit avec le CEJ ou dispositifs équivalent (PACAE...)
- Différents objectifs tels que : repérer les jeunes inconnus du service public de l'emploi ; réduire le taux de chômage des jeunes de moins de 30 ans ;
- Ouvert à toute structure œuvrant en matière d'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Interventions

4 millions
d'euros

Taux
d'intervention
de 60 %

En
complément
du CEJ



Le CEJ : rappel...

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ;
- Qui ne sont ni étudiants, ni en formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable (NEET) ;
- Accompagnement individuel et intensif avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. (Contrat d'une durée > 6 mois ou apprentissage)
- Mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales.



Un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois ...

... en fonction du profil du jeune, avec l'objectif de l'aider à définir son projet professionnel et à trouver un emploi.

A la signature du CEJ, le jeune bénéficie :

1. **Un accompagnement par un conseiller dédié** qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable;
2. **Un programme intensif** de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités;
3. **Une allocation pouvant aller jusqu'à 520 euros** par mois en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements.

	QPV	CEJ	QPV
ETAT	<p>Repérage (40%)</p> <p>Base socle: € Nombre de jeunes</p>	<p>CEJ</p> <p>Base forfait</p>	<p>Sortie vers l'emploi (40%)</p> <p>Base socle: € Nombre de jeunes</p> <p>Sécurisation de l'emploi</p>
FSE+	<p>Repérage renforcé \geq Base socle</p> <p>Objet: Recrutement chargé de mission</p> <p>FSE + (60%)</p>		<p>Sortie vers l'emploi \geq Base socle</p> <p>Objet: chargé relations entreprises</p> <p>FSE+ (60%)</p> <p>Sécurisation de l'emploi</p>
Base subventionnable	Base subventionnable au réel FSE+		Base subventionnable au réel FSE+

Elements de la **base socle** -> base socle Etat € x nb de jeunes
Retenir le principe d'une base subventionnable qui ne retient que:

- Repérage APV Etat + FSE+
- Sortie emploi QPV Etat + FSE+

Calendrier

